



# PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

L'effort budgétaire du Gouvernement salué mais jugé insuffisant, le bilan de gestion de la CIPAV qualifié de « déplorable », la Cour des Comptes suggère des pistes d'économies [p.4](#)

## SANTE

La santé concernée par le plan de réduction des dépenses publiques [p.2](#)



Les grands axes du rapport sur la coopération entre professionnels de santé publiés [p.3](#)

## POLEMIQUE

### PARLEMENTAIRE

**CSG** 2 députés socialistes ont mis sur la table la question explosive de la déductibilité de l'impôt sur le revenu dont bénéficie une partie de la CSG [p.4](#)

## AGENDA

**L'ACTUALITE** de la protection sociale des mois à venir [p.8](#)



**18 février, Projet de loi adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale** [p.3](#)

# ARTISANAT, COMMERCE ET TRES PETITES ENTREPRISES

## FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

**RAPPORT DU HAUT CONSEIL AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE**  
Le pacte de responsabilité permettrait de créer au maximum 300 000 emplois  
[à lire en p.7](#)

## 3èmes Rencontres de l'IPS

Le grand débat participatif annuel sur les défis d'avenir de la protection sociale

mardi 2 décembre 2014 - Paris



## SANTÉ

## Stratégie nationale

La ministre de la Santé a indiqué mi-février qu'elle présenterait en avril une synthèse des débats organisés en région sur la stratégie nationale de santé, qui préfigurerait la loi de santé prévue avant la fin du premier semestre 2014.

Environ 400 débats ont été organisés en région depuis l'automne afin de préparer la loi sur la Stratégie nationale de santé qui prévoit de développer la prévention, de mieux organiser le parcours de soins des patients et surtout d'améliorer les droits des malades, la ministre ayant insisté sur la lutte contre les inégalités sociales.

3,8

milliards d'euros

C'est la baisse du déficit du régime général de la Sécurité Sociale annoncée par le Gouvernement pour 2014

#### Mise en place d'un comité d'orientation sur le tiers payant

La ministre de la Santé a annoncé, le 18 février, la généralisation du tiers payant pour tous les patients d'ici 2017. Ainsi, cette instance de concertation aura pour mission d'accompagner les choix stratégiques et techniques qui seront faits dans les prochains mois.

## La santé concernée par le plan de réduction des dépenses publiques

Les patients ne devraient pas être impactés par une hausse des charges

Deux jours après la tenue du second conseil stratégique de la dépense publique autour de François Hollande, la ministre de la santé, Marisol Touraine, a déclaré le 10 février que la santé sera concernée par le plan de réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici 2017 mais que cela n'entraînerait pas de nouvelles charges pour les patients, ni de déremboursement de médicaments.



Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Elle n'a avancé aucun objectif chiffré d'économies mais a indiqué qu'il s'agira de mener « des politiques structurantes » de développement de médicaments

génériques et une meilleure maîtrise des prescriptions.

### Objectif 2017 50 milliards d'euros

Marisol Touraine a également souligné que le gouvernement avait réalisé, en 2013, 3,5 mil-

liards d'euros d'économies « par rapport à 2012, dans le domaine de la santé, grâce à une politique de maîtrise des coûts, de réorganisation de notre système ».

### INFO+ ACTUALITE SANTÉ

## Coopération entre professionnels de santé

Dépôt du rapport d'information de Catherine Génisson et Alain Milon

Les grands axes de ce rapport consistent à :

1. simplifier le cadre juridique des coopérations de l'article 51 et apporter un appui aux ARS

2. développer une prise en charge graduée des patients en améliorant la continuité de la hiérarchie des professions de santé

3. repenser la formation des professionnels de santé

4. engager une réflexion sur le statut des professionnels de santé.

## Objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie : l'Assemblée rejette la proposition de l'UMP

L'Assemblée nationale a rejeté le 20 février la proposition de loi organique créant des objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie, déposée par des députés UMP.

Cette proposition de loi avait pour but de modifier la loi organique qui organise la discussion des lois de

financement de la Sécurité sociale (LFSS) afin de prévoir qu'une partie de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) voté chaque année soit consacré à la fixation d'Objectifs Régionaux de Dépenses d'Assurance Maladie. Le Parlement voterait chaque année une part nationale et une part régionale

de l'objectif de dépense. La ventilation de la part régionale en sous-objectifs (hôpital, médecine de ville, etc.) serait indicative laissant les ARS décider au final de la répartition des crédits au sein de l'enveloppe qui leur sera allouée, permettant ainsi de financer plus facilement des projets transversaux.

Lire la proposition de loi :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0013.asp>

# Artisanat, commerce et très petites entreprises

Projet de loi adopté en première lecture

L'Assemblée nationale a poursuivi l'examen du projet de loi « artisanat, commerce et services », en séance publique du 12 au 18 février, et a adopté le projet de loi le 18 février.



## Les principaux amendements adoptés en séance sur ce projet de loi :

### A l'article 12

**N°241 de Jeanine Dubié (RRDP, Hautes-Pyrénées) et de plusieurs autres de ses collègues :** substitue une cotisation minimale mensuelle ou trimestrielle à la cotisation minimale annuelle, initialement prévue, qui implique une régularisation a posteriori.

**N°267 du gouvernement :** vise à abroger l'article L.6331 49 du code du travail qui prévoit une exonération de contribution à la formation professionnelle pour les commerçants et professionnels libéraux, qu'ils soient ou non auto-entrepreneurs, qui justifient d'un revenu professionnel inférieur à un montant déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 242 11 du code de la sécurité sociale.

**N°270 du gouvernement :** met en cohérence la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles de report d'affiliation pour les travailleurs indépendants relevant du régime simplifié avec les dates d'entrée en vigueur de ce nouveau régime.

**N°76 de Laurent Grandguillaume (SRC, Côte d'Or) et de plusieurs autres de ses collègues :** vise à ce que les travailleurs indépendants soient par défaut non soumis aux cotisations minimales, sauf s'ils souhaitent disposer d'une meilleure protection sociale. L'objectif de cet amendement est de conserver un maximum de simplicité et de lisibilité aux travailleurs indépendants ayant une activité avec de faibles revenus.

**N°276 du gouvernement :** stipule qu'en cohérence avec les principes de la gouvernance du régime d'assurance vieillesse complémentaire du RSI, l'institution ou non d'une cotisation minimale dans ce régime complémentaire soit renvoyée à un décret.

### A l'article 12 TER

**N°294 du gouvernement :** stipule que l'obligation de déclaration d'assiette et de paiement des cotisations et contributions sociales par voie dématérialisée s'impose aux travailleurs indépendants « au réel » lorsque leur revenu dépasse un certain seuil. Pour les travailleurs indépendants relevant du régime micro-social, cette obligation s'impose lorsque le montant de chiffre d'affaires ou de recettes dépasse un certain seuil, lequel est distinct pour le micro-entrepreneur qui n'est pas redevable de la cotisation minimale et pour les autres micro-entrepreneurs. Enfin, le présent amendement prévoit que, pour les micro-entrepreneurs qui déclarent une activité à compter de la date d'entrée en vigueur de la réforme de ce régime, cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée auprès de leur centre de formalités compétent, afin de faciliter la prise en compte immédiate de leur demande de création et de faciliter les relations avec les offres de services en ligne du régime social des indépendants.

Lire le projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0299.asp>

## INFO+ ACTUALITE PARLEMENTAIRE

**Auditions sur le financement de la branche famille par la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS)**

Le 30 janvier, la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale a mené des auditions sur « le financement de la branche

famille ». Elle a quasiment exclusivement traité du CICE et de la fin du financement de la branche famille par les entreprises.

Lire le compte-rendu des auditions :

[http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mecss/13-14/c1314006.asp#P12\\_924](http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mecss/13-14/c1314006.asp#P12_924)



## Les principaux articles du projet de loi

### L'article 12

fait rentrer dans le régime social de droit commun des travailleurs indépendants les auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires dépasse, pendant deux années civiles consécutives, un seuil intermédiaire de chiffre d'affaires fixé par décret.

### L'article 15

a pour but de mettre fin aux optimisations abusives du droit à la formation professionnelle de la part d'auto-entrepreneurs sans activité réelle.

### L'article 18

simplifie, à l'article L. 526-8 du code de commerce, le passage d'une entreprise individuelle au régime de l'EIRL, en permettant que le bilan de clôture de l'entrepreneur individuel constitue le bilan d'ouverture de l'EIRL.

### L'article 19

allège les obligations de publication des comptes annuels de l'EIRL.

28 fév.



Interruption de la session parlementaire en raison des élections municipales (reprise début avril)

## Déductibilité de la CSG

Christian Eckert, député socialiste de la Meurthe-et-Moselle « Il y a une injustice à corriger »

Deux députés socialistes, ont mis sur la table la question explosive de la déductibilité de l'impôt sur le revenu dont bénéficie une partie de la CSG.

### Cette mesure rapporterait 9 à 10 milliards à l'État

Christian Eckert, le rapporteur général du budget, a déclaré dans un article du Parisien qu'« il y a là une injustice à corriger : seuls ceux qui paient de l'impôt sur le revenu profitent de cet avantage fiscal (...) Si la réforme devait conduire à des transferts de prélèvements entre les ménages, la piste de la CSG



Christian Eckert, Député de Meurthe-et-Moselle

non déductible doit être examinée sans tabou ». C'est également l'avis de Dominique Lefebvre, le coprésident du groupe de travail sur la fiscalité des ménages.

Cette mesure rapporterait 9 à 10 milliards à l'État, en

augmentant d'autant la fiscalité des classes moyennes et supérieures.

Techniquement, toutes les options sont possibles selon les deux députés : « on peut placer le curseur où l'on veut », confirme Dominique Lefebvre :

- sur la part de CSG rendue non déductible
- le taux de la CSG lui-même
- les taux de l'IR.

Si la piste avancée par les deux députés détonne, c'est qu'elle donne l'impression de trancher avec l'objectif de baisse de la pression fiscale à terme jusqu'ici affiché par le gouvernement.

Mais la remise à plat fiscale lancée par Jean-Marc

Ayrault mi-novembre doit aussi conduire à établir des règles plus justes. L'exécutif souhaite en particulier gommer « les effets de seuil » qui font basculer les travailleurs modestes dans l'impôt et déclenchent d'autres prélèvements.

La suppression d'une partie seulement de la déductibilité de la CSG pourrait ainsi permettre de récupérer 1 ou 2 milliards d'euros afin de financer un « petit geste » pour les classes populaires, évoqué par l'entourage du président de la République.

## La Cour des Comptes publie son rapport annuel

et livre une série disparate d'exemples politiques publiques à refondre

Dans son rapport annuel 2014, déposé le 11 février, la Cour des Comptes a salué l'effort budgétaire du Gouvernement, tout en le jugeant insuffisant et mal partagé.



Didier Migaud, Président de la Cour des Comptes

Pour Didier Migaud **si le gouvernement fait un effort « considérable » de discipline budgétaire, un effort d'une « ampleur inédite dans notre histoire budgétaire récente », il pêcherait encore par excès d'optimisme.**

Il existerait ainsi « un risque significatif » que le déficit public 2013 de la France excède l'objectif gouvernemental de 4,1% du produit intérieur brut. Par conséquent, l'effort de réduction de la dépense publique doit être « poursuivi et amplifié sur les trois prochaines années. »

Autre constat jugé fondamental par la Cour : tandis qu'en 2013, l'effort a été « concentré essentiellement sur des recettes nouvelles », la nouvelle année « marque un changement », avec un effort qui « repose désormais principalement sur la dépense. »

La Cour a épinglé Pôle Emploi pour ses insuffisances en matière de lutte contre la fraude aux

allocations chômage. Elle estime que les moyens déployés par l'opérateur ne sont pas à la hauteur de ceux mis en œuvre par les organismes de sécurité sociale. Si certes, des progrès ont été accomplis depuis les précédentes remarques adressées en 2010 par la Cour, comme en témoigne l'augmentation des montants de fraude détectés de 9,2 millions en 2009 à 39,3 millions en 2012, les efforts entrepris restent insuffisants.

Par ailleurs, selon le rapport de la Cour des comptes, « La caisse n'est pas capable

**La CIPAV, la caisse de retraite des professions libérales,**

**tout en disposant d'un nombre croissant d'agents, ne présenterait pas moins un bilan de gestion « déplorable »**

de liquider à bonne date les pensions de nouveaux retraités que dans un cas sur deux, alors que cette proportion est de 96% pour le régime général ».

**La Cour des Comptes suggère des pistes d'économies comme la poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires ou un ralentissement de la croissance des dépenses d'assurance-maladie (Ondam).** Et son rapport livre une série disparate d'exemples de politiques publiques à refondre, que celles-ci soient nationales ou locales.

Lire le rapport de la Cour des Comptes

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2014>

## Prestations sociales

Selon le Conseil Economique, Social et Environnemental, certaines prestations sociales sont aussi des investissements

Dans une étude présentée le 11 février, intitulée « **La stratégie d'investissement social** », le Conseil Economique, social et environnemental propose de concevoir les politiques sociales comme des investissements sociaux. Il souhaite ainsi éviter l'émergence de certaines difficultés sociales pour diminuer les dépenses qui leur sont liées.

Adoptée à l'unanimité par le bureau du CESE, et inspirée des pratiques de certains pays comme l'Angleterre, la Suède et l'Allemagne, **l'étude recommande ainsi de concevoir certaines politiques sociales comme des investissements, qui rapportent, et non plus seulement comme des coûts.**

Bruno Palier a expliqué au nom de la section des affaires sociales et de la santé du CESE que « Certaines prestations sociales sont des investissements

sociaux. Il y a un retour social (le bien-être des personnes), mais aussi économique, car si elles sont correctement faites, elles évitent des dépenses ultérieures, et permettent à plus de personnes de travailler et donc de contribuer à plus de croissance. Les effets en retour sur l'économie et la société sont donc positifs ».

**Le CESE identifie plusieurs domaines dans lesquels la France pourrait agir.**

L'accueil de la petite enfance et l'investissement dans la jeunesse en font donc partie, tout comme la formation pour tous et tout au long de la vie professionnelle (chômeurs, personnes peu qualifiées, plus de 50 ans...), la prévention en santé, l'accompagnement des personnes dépendantes, handicapées ou seules, et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale...

L'idée n'est pas de faire table rase de ce qui existe, comme les allocations familiales ou autres prestations sociales, mais de savoir si la France peut faire mieux dans ces domaines.

**En matière de prévention en santé notamment, le CESE recommande de proposer un véritable parcours de prévention « citoyen »** à chaque individu dès le plus jeune âge et tout au long de la vie pour favoriser le vieillissement en bonne santé de la population.

Quant au problème de la gouvernance à mettre en place pour réaliser ces investissements sociaux et la question de leur financement, le CESE estime qu'il faut organiser l'intervention sociale tout au long de la vie des individus et non pas de manière découpée entre les différentes étapes de la vie (jeune, senior, au chômage...). Un processus qui pourrait notamment pas-

ser par la mise en place de guichets uniques pour les personnes en difficultés.

Côté financement, le CESE avance plusieurs pistes. Des gains d'efficacité pourraient être réalisés dans certains domaines comme le médical ou, plus polémiques, l'alignement des systèmes de retraite ou l'évolution du quotient familial. Autre source de financement envisageable : un redéploiement des dépenses. Le CESE évoque un réexamen des exemptions et exonérations de cotisations sociales, mais aussi une révision des systèmes de prélèvements obligatoires (relèvement de la TVA, possibilité de rendre la CSG et la CRDS légèrement progressives)... Enfin, la possibilité de compter sur de nouvelles ressources, dans le cadre par exemple de la réforme fiscale prévue par le gouvernement, a également été citée par le CESE pour financer les investissements sociaux.

Voir l'étude du CESE :

<http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/la-strategie-dinvestissement-social>

## Activité des établissements de santé

20 février, L'IGAS publie un rapport sur « L'évolution des volumes d'activité des établissements de santé : description, déterminants et prévision »

Des changements de pratiques médicales notamment en matière de prise en charge et de progrès technique génère une **croissance de l'activité hospitalière**. En effet, selon le rapport, les progrès diagnostics, dont les diagnostics personnalisés, expliquent une part importante de l'évolution de l'activité. Cette activité entrainera un



besoin d'équipement, de places et de personnel accru. Concernant **l'impact de la tarification à l'activité**, la mission recommande

la réalisation d'études visant à analyser les déterminants de la répartition des parts de marché entre secteur public/privé.

Les **changements de pratiques médicales** font parties des marges de manœuvre en termes de régulation de la croissance des volumes hospitaliers.

pistes de réflexion



Institut National de Protection Sociale

Porter la réflexion sur des réformes systémiques, élargir le cadre de réflexion en intégrant les paramètres médicaux ou encore sociologiques, analyser les dispositifs mis en place par nos homologues européens sont autant d'axes qui guideront les travaux 2014 de l'IPS.

Les membres de l'Institut peuvent prendre part aux débats sur le **forum de l'IPS**.

## Réforme du financement de la protection sociale

Le Haut Conseil au financement de la protection sociale analyse 15 scénarios et annoncerait une création au maximum de 300 000 emplois engendrée par le pacte de responsabilité

Avant l'annonce du pacte de responsabilité, le gouvernement avait chargé le Haut Conseil au financement de la protection sociale de clarifier ces modes de financement et de lui remettre une note d'étape à la fin de février.

Dans cette note, qui doit très prochainement être publiée, le Haut Conseil analyse 15 scénarios permettant de réformer le financement de la protection sociale, comme le lui a demandé le Gouvernement.

Le Haut Conseil a mené des simulations à partir de plusieurs scénarios, qui ont fait l'objet de « fuites » dans la presse.

### Sur les cotisations patronales

Pour une réduction de cotisations patronales uniforme voisine de 0,5 point de PIB (soit 10 milliards d'euros), « les effets sur l'activité à cinq ans s'étageraient ainsi entre 0,3 et 0,8 point de PIB, et les effets sur l'emploi de 134 000 à 214 000 emplois supplémentaires selon les modèles ».

Un allègement uniquement sur les salaires moyens engendrerait sur cinq ans jusqu'à 37 000 emplois de plus qu'un allègement uniforme.

Pour un allègement concentré sur les bas salaires, l'impact obtenu sur l'emploi pourrait être majoré d'environ 160 000 selon l'une des simulations, par rapport au scénario d'allègement uniforme. Le « nombre d'emplois créés à cinq ans (...) pourrait alors passer à environ 300 000, si l'on ne tient pas compte du nécessaire financement de cet

allègement ».

Le Haut Conseil de la protection sociale souligne par conséquent que :

**« l'impact sur l'emploi est plus élevé lorsque l'allègement (des cotisations) est concentré sur les salaires modestes ».**

### Sur la CSG

Dans cette note, le Haut Conseil a également testé l'hypothèse d'une remise à plat de la Contribution sociale généralisée (CSG).

Il envisage dans une première hypothèse que la CSG progressive (qui s'appliquerait plus ou moins selon le niveau de revenus) s'applique désormais à toutes ses composantes : revenus d'activité, de remplacement (chômage, retraites) et du capital (patrimoine, placement). Ce qui n'est pas le cas jusqu'à aujourd'hui.

Autre piste évoquée :

**La déductibilité de la CSG de l'impôt sur le revenu (5,1 points déductibles sur 7,5) pourrait être remise en cause partiellement ou totalement.**

**Le Haut Conseil suggère également la mise en place d'un barème progressif limité aux revenus d'activité :** le taux unique de 7,5% est aujourd'hui appliqué à l'ensemble des salariés.

Mais cette option se heurte à des obstacles juridiques, rappelle-t-il, évoquant une censure du Conseil constitutionnel à ce sujet en 2000.

Actuellement, la CSG, qui finance en partie la protection sociale, s'applique à taux fixe pour tous les salariés, à un taux plus faible pour les retraités et les chômeurs, mais plus élevé pour les revenus du capital. L'idée d'une progressivité avait été évoquée à l'automne par des députés de gauche avant d'être reprise fin novembre par le Ministre du Travail Michel Sapin au sujet de la réforme de la fiscalité.

### Sur le lien entre CICE et allègement des cotisations des entreprises

Le Haut conseil a également analysé un éventuel rapprochement du Crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), qui se traduit à terme par un coup de pouce de 20 milliards d'euros pour les entreprises, et des allègements de cotisations. Or, les deux mécanismes, l'un fiscal, l'autre social, ont des impacts financiers différents en terme de réduction des charges des entreprises et de coût pour les finances publiques, qu'il importerait de prendre en compte selon le Haut conseil.

Toutefois, le Haut Conseil stipule également qu'une compensation des allègements de cotisations des entreprises, par une hausse de la TVA ou de la CSG, affecterait le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, ce qui réduirait les impacts potentiels sur l'activité et l'emploi.

### Le CICE maintenu

Dans un entretien donné au Parisien, Jean-Marc Ayrault a confirmé que le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), instauré l'an dernier, serait maintenu.

**-20 milliards d'euros**

C'est l'allègement de charges engendré par le CICE

Les baisses de cotisations promises par François Hollande dans le cadre du Pacte de responsabilité viendront donc s'ajouter au CICE, pour 10 milliards supplémentaires.

Les organisations patronales (MEDEF, CGPME) se sont prononcées pour le maintien du CICE, tout comme la CFTD et la CFTC, ce qui conforte encore l'arbitrage de l'exécutif.

## « Assurance chômage : six enjeux pour une négociation »

L'Institut de l'entreprise publie une étude sur les conditions d'une « véritable efficacité de l'assurance chômage »

L'Institut de l'entreprise a publié une étude intitulée *Assurance chômage : six enjeux pour une négociation*. Cette étude mentionne plusieurs préconisations :

1

**Eclaircir la situation financière de l'UNEDIC**

Effectuer une analyse détaillée de la situation financière, garantir que les règles négociées puissent résoudre les problèmes financiers identifiés, adapter les règles de droit commun et y intégrer les régimes spéciaux

2

**Flexibiliser la durée des allocations**

Accroître la durée potentielle des droits en lien

avec la conjoncture économique, créer un mécanisme automatique et pérenne d'adaptation de la durée des droits à la conjoncture, ajuster les modalités d'indemnisation des seniors

3

**Uniformiser le taux de remplacement**

Les règles d'indemnisation ne devraient pas organiser une redistribution de revenus, garantir le contrôle par l'assureur du taux de remplacement net offert au demandeur d'emploi, instituer un taux de remplacement net unique de l'ordre de 65% et constant dans le temps

4

**Inciter à reprendre un emploi**

Instituer des règles de cumul allocations/revenus incitant à la reprise de l'emploi, choisir des règles d'acquisition et de consommation des droits simples et créant des incitations vertueuses, faire en sorte que les règles de droit commun s'appliquent à tous

5

**Élargir et diversifier l'assiette des ressources**

Réduire le poids de l'assurance chômage dans le coût du travail, diversifier les contributeurs et les ressources de l'assurance chômage, supprimer les exemptions et tarifier toutes

les formes d'assurance contre le risque chômage

6

**Une gouvernance plus transparente au service du consensus**

Rendre les données de l'UNEDIC transparentes, organiser un consensus building en créant un Conseil d'Orientation de l'Assurance Chômage.

Lire l'étude de l'Institut de l'entreprise :

<http://www.institut-entreprise.fr/les-publications/assurance-chomage-six-enjeux-pour-une-negociation>

## Tribune de Bernard Spitz sur les retraites d'entreprises

Bernard Spitz, le Président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a publié une tribune le 5 février dans le quotidien Les Echos sur les retraites d'entreprises. Il a déclaré que quelques exceptions de « scandales dans les retraites chapeaux », ne sauraient masquer les deux millions d'autres salariés concernés, qui ne sont pas des privilégiés : « plus du tiers sont des non-cadres et la majorité d'entre eux sont employés par des PME. Ce supplément de retraite leur permet de pouvoir maintenir un revenu équivalent à un pourcentage raisonnable de leur salaire, au sortir de leur vie active. Quant aux

entreprises qui y cotisent librement, cela leur permet de fidéliser les équipes, de récompenser leurs salariés faute d'autres dispositifs de participation et d'intéressement (...), de corriger les injustices dues à des carrières atypiques ».



Bernard Spitz, Président de la (FFSA)

Il a également rajouté qu'avec ce dispositif : « on est loin des montants exceptionnels qui ont frappé les esprits :

pour près des deux tiers des bénéficiaires, la rente mensuelle servie est ainsi inférieure à 170 euros. »

Il s'interroge :

**Entre le vocable technocratique d'un côté et le sensationnalisme trompeur du chapeau, pourquoi ne pas parler tout simplement de « retraites supplémentaires d'entreprises » ?**

Pour les petites entreprises, les systèmes coûteux et complexes utilisés par les grands groupes sont inabordable. Elles ont besoin de ces solutions de retraite moins lourdes à gérer qui les aident à attirer les cadres de bon niveau et sou-

tiennent leur compétitivité ».

Il conclue en déclarant que « loin de mettre en péril les entreprises, (l'épargne retraite) contribue à la croissance. Les contrats de retraite à prestations définies sont un acquis social pour des millions de français. » Il appelle à ne pas les diaboliser par une appellation réductrice, qu'il juge « propice aux amalgames ».

## Janvier

**16/01**

Conseil Constitutionnel  
Promulgation de  
la LOI n° 2014-40  
du 20 janvier 2014  
garantissant l'avenir et  
la justice du système de  
retraites

**23/01**

Création du Conseil  
stratégique de la  
dépense publique

## Février

**05/02**

Assemblée nationale  
Discussion du projet de  
loi sur la formation  
professionnelle, l'emploi  
et la démocratie sociale

**11/02**

Dépôt du rapport  
annuel de la Cour des  
comptes

**12/02 au 14/02**

Assemblée Nationale  
Discussion du projet de  
loi relatif à l'artisanat,  
au commerce et aux  
très petites entreprises  
(engagement de la  
procédure accélérée)

**13/02**

Sénat  
Examen du projet  
de loi portant  
diverses dispositions  
d'adaptation au droit  
de l'Union européenne  
dans le domaine de  
la santé (procédure  
accélérée)

**18/02 au 20/02**

Sénat  
Examen du projet de  
loi relatif à la formation  
professionnelle et au  
dialogue social

**Fin février**

Rapport d'étape  
du Haut conseil du  
financement de la  
protection sociale sur la  
réforme de la protection  
sociale

**28/02**

Suspension des travaux  
parlementaires

## Avril

**07/04**

Reprise des travaux  
parlementaires

**09/04**

Conseil des ministres  
Présentation de la  
loi d'orientation et  
de programmation  
pour l'adaptation  
de la société au  
vieillessement

**10/04**

Assemblée Nationale  
Débat sur le rapport  
annuel de la Cour des  
comptes.

Examen du rapport de  
la mission d'évaluation  
et de contrôle des lois  
de financement de la  
sécurité sociale de  
l'Assemblée nationale,  
sur le financement de la  
branche famille

**15/04 au 17/04**

Sénat  
Examen du projet de loi  
relatif à l'artisanat, au  
commerce et aux très  
petites entreprises

**17/04**

Assemblée Nationale  
Examen de la  
proposition de loi  
relative aux arrêts  
de travail et aux  
indemnités journalières

Sénat

Examen en deuxième  
lecture au du projet de  
loi sur l'égalité hommes-  
femmes

**28/04**

Sénat  
Examen du projet de loi  
portant habilitation en  
matière d'accessibilité

**29/04**

Sénat  
Examen de la  
proposition de loi visant  
à encadrer les stages

**Printemps**

Grande Conférence  
économique et sociale.

## Décembre

**02/12**

3èmes Rencontres  
de l'IPS, Paris



Institut  
de la Protection Sociale  
Association Loi 1901 déclarée à  
la Préfecture du Rhône sous le  
numéro n° W691079041

40-42 avenue G. Pompidou  
69003 Lyon

Tél. 04 72 91 55 26

[www.institut-de-la-protection-sociale.fr](http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr)

Année